

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 10

Artikel: Les chiens du guet
Autor: Lacroix, Auguste de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quaquelin et l'incurâ.

Lâi a duès sortès dè crouïès dzeins : lâi a d'aboo clliâo que sont crouïo à tsavon et pi clliâo que vo font bou-n'asseimblant per devant, mâ que vo câïont tot parâi et que lè vo font totès per derrâi. Ma fai clliâosique ne vaillont pas pî la maiti atant què lè z'autro ; kâ quand l'est que cauquon vo fot on pétâ, âo bin que vo dit géomètre, tsaravouta, devant lo naz, on sè pao rebistâ, âo bin on lè pao tsouyi s'on âmè mî; mâ quand y'ein a que vo rizont contré, que vo bragont quand vo lè vâidè et que quand sont lavi vo délavont pè lo mondo et vo robont, se pâovont, po clliâo, sont enco pe bouriâ què lè z'autro et ne sont què dâi rossès et dâi roûtès.

L'est dè cllia sorta dè dzeins qu'étai on certain Quaquelin, on larro, on bracaillon, on meintâo; mâ qu'allâvè totès lè demeindzès à la messa, mémameint que l'allâvè à confesse, et Dieu sâ cein que débliottâvè à l'incurâ. On dzo que l'ai étai z'u, ne sè pas pè quin n'hazâ l'incurâ avâi trait sa montrâ dè son bosson et l'avâi peindiâ à n'on clliou dein la petita capita iô l'est qu'on confessâ lè dzeins; mâ adé est-te que quand lo Quaquelin arrevâ quie, l'incurâ fasâi on tor per dedein l'église et n'ivâi nion dein la capita. Adon lo crouïo bougро que vayâi adé dâo premi coup cein que poivâ déguenautsî, ve dè suite la montra; l'einfatè son bré pè la bornetta, accrotse la montra, la fourrè dein sa catsetta et lo vouâiquie à djeindrè lè mans et à férè état dè priyâ qu'on dia-blio. Quand l'incurâ ve que y'avâi cauquon à confessi, revint dein la garita po oûrê Quaquelin.

— Eh bin! se-lâi-fâ, âi-vo oquiè su la concheince? Dite-mè cein que vo z'ai fê, qu'on pouéssè nettiyî votron tieu.

— Oh! monsu l'incurâ, que repond lo villio guieux de 'na voix dè fenna que sè lameintè, lo bon Dieu mè perdenâi, mâ y'e robâ.

— Oh! malhirâo! et qu'ai-vo robâ?

— On bijou, monsu l'incurâ, lo volliâi-vo?

— Oh! na fai na, me n'ami, ne vu pas oquiè qu'a étâ robâ, mâ se vo volliâi avâi votron perdon, vo faut bravameint cein rebailli à son maîtrè.

— Y'e bin volliu lo lâi rebailli, mémameint que lo lâi é offai; mâ l'a refusâ.

— L'a refusâ?

— Oï.

— Eh bin ma fai, du que l'a pas volliu lo repreindrè, que volliâi vo que lâi fasso; vo faut lo gardâ, et pisque cein va dinsè, vo sara perdenâ po stu iadzo. Allâ, me n'ami, mâ ne robâ pequa!

Quaquelin lo sè fe pas derè dou iadzo, traça frou avouè la montra ein remacheint l'incurâ, conteint coumeint on bossu et rizeint dè la farça; mâ ne sè pas se l'incurâ ein fe atant quand vollie vouâiti l'hâora et repreindrè se n'ougnon.

Les chiens du guet.

I

Le récit qui va suivre est d'une parfaite authenticité, malgré son apparence légendaire, et l'événement qu'il retrace

vit encore dans la mémoire d'un grand nombre d'habitants de la ville de Saint-Malo, où il s'est perpétué par une tradition constante. Une dame d'une haute piété, qui est aussi, à ses heures, une grande artiste, en a raconté, en notre présence, les détails particuliers et les dramatiques incidents. Elle-même les avait recueillis, dans son extrême jeunesse, de la bouche d'une personne qui fut l'amie intime de l'héroïne de cette tragique histoire.

Ce récit sera simple et court, l'auteur désirant principalement lui conserver son caractère de vérité historique. Toutefois, avant de le commencer, quelques renseignements sont nécessaires pour les personnes qui ne connaissent pas cette pittoresque cité bretonne, campée au bord de la mer, tout près du rocher qui recouvre la dépouille mortelle de Chateaubriand, comme pour protéger son dernier sommeil.

Avant la révolution de 1789, Saint-Malo, place de guerre et ville maritime, entourée, encore aujourd'hui, de murailles bastionnées, défendue, au Nord, par un château-fort, faisait avec les Indes un commerce considérable qui l'avait rendue l'une des villes les plus florissantes du littoral de l'Océan. Cette prospérité excitait la jalouse de l'Angleterre, avec d'autant plus de raison que, dans plusieurs rencontres, des croiseurs malouins avaient capturé des navires anglais revenant des Indes.

Deux fois, en 1693 et en 1695, leurs flottes tentèrent d'exercer des représailles sur leur implacable ennemie, en la bombardant. En 1758, ils descendirent dans la baie de Cancale, se portèrent sur Saint-Malo et incendièrent plusieurs navires et magasins. Là, devaient se borner leurs tentatives et leurs exploits.

Cependant, ses opérations commerciales avec les pays lointains et ses perpétuels combats sur mer avec les Anglais avaient eu pour effet d'enlever de Saint-Malo presque toute la jeunesse et la portion virile de sa population. Des aventuriers, des malfaiteurs venus de tous les pays infestaient la ville et ses environs. Les navires laissés à sec sur la grève étaient pillés presque toutes les nuits. La municipalité était impuissante à réprimer ces brigandages. Les hommes du guet ne suffisaient pas à protéger les personnes et les propriétés.

C'est dans ces circonstances que le corps municipal imagina d'ajointre à ses agents de la sûreté une meute de chiens, dressés à cet effet, et que l'on appela les *chiens du guet*. Ils étaient au nombre de trente et vivaient enfermés, pendant le jour, et soigneusement attachés dans une caserne du fort de la Hollande, qui a conservé le nom de *chenil*.

Ces animaux, d'une force extraordinaire, ne recevaient qu'une nourriture insuffisante, composée de viande crue, et que l'on feignait de leur disputer, afin d'exciter leur féroce. Les agents du guet préposés à leur garde, et reconnaissables à leur costume, pouvaient seuls les approcher impunément. Tous les soirs, avant la fermeture des portes, ils étaient amenés, un par un, et lâchés autour des murs de la ville.

Grâce à la vigilance ardente de ces sentinelles d'une nouvelle espèce, Saint-Malo vit ses navires respectés et les malfaiteurs disparaître de son enceinte.

A cette époque, Saint-Malo et Saint-Servan, séparés administrativement, étaient reliés matériellement au moyen de deux ponts de pierre que recouvrant souvent les hautes marées. Cette difficulté de communication n'empêchait pas, cependant, les relations de voisinage et d'affaires entre les deux villes. Des alliances de familles s'étaient établies. Des liens de société ou de plaisirs s'étaient formés. Des invitations s'échangeaient, bien souvent, d'une rive à l'autre.

Un jour les notables habitants de Saint-Malo furent invités à une fête qui devait être donnée dans un château voisin de Saint-Servan, à l'occasion du mariage de Mlle Claudia de B*** avec M. Albert V***. Il s'agissait de la signature du contrat. La famille de B***, très riche et appartenant à l'aristocratie bretonne, avait fait de grands préparatifs. Un repas splendide, suivi d'une soirée et d'un bal, avait attiré toute la société élégante de Saint-Malo. Le château de B***, situé à un demi-kilomètre de Saint-Servan, avait été préparé pour

recevoir et retenir, au besoin, les familles étrangères à la localité.

Mlle de B*** avait dix-huit ans. Elle était blonde, d'une nature nerveuse et délicate, avec des yeux d'un bleu foncé où l'amour semblait sommeiller. Quoique d'une finesse extrême, ses traits avaient quelque chose d'arrêté. Elle avait le regard long et la physionomie rêveuse.

Parmi les nombreux aspirants qu'attiraient autour d'elle sa fortune et sa beauté, Mlle de B*** avait distingué Albert V***, jeune officier de marine, recommandé seulement par de brillants états de service et par plusieurs actes de courage, le tout rehaussé d'une charmante figure et d'une tourture élégante. Il était d'ailleurs aussi brun que Claudia était blonde. Son teint avait cette couleur de bistro foncé que donnent aux visages des marins d'Europe les âcres caresses de la brise de mer et les chaudes esflaves du climat des tropiques.

Comme tous les amours profonds et durables, celui-là avait été alimenté longtemps par les obstacles opposés à son développement. Né du hasard, d'une rencontre fortuite, il avait acquis promptement les proportions d'une passion indomptable. En vain les parents de Claudia lui représentaient les désavantages d'une pareille union. L'héritière d'une grande fortune et d'un des plus anciens noms inscrits au nobiliaire breton ne pouvait pas s'allier à un jeune homme qui n'avait pour tout bien que son courage et pour perspective une carrière remplie de dangers et qui devait le tenir presque constamment éloigné de sa famille : à cela Claudia répondait qu'elle était assez riche pour deux, et que la noblesse des sentiments de celui qu'elle aimait valait bien les vertus héracliques symbolisées sur le blason des de B***. Quant aux absences fréquentes, résultant inévitable de la vie du marin, Albert avait promis de saisir la première occasion de donner honorablement sa démission.

Pendant longtemps, le jeune officier, à qui l'accès de la maison était interdit, fut forcé de se contenter des occasions assez rares où il lui était permis de rencontrer Mlle de B***. Un regard échangé, quelquefois un serrement de main, à la dérobée, leur tenaient lieu de paroles et de protestations d'amour. Presque chaque jour, Albert franchissait la distance qui le séparait de la demeure de Mlle de B***, dans l'espoir de lapercevoir. Ce n'était qu'un éclair de bonheur, mais cet éclair lui avait montré la charmante figure de celle qu'il aimait; un sourire l'avait récompensé; un regard lui avait dit d'espérer.

Enfin, un jour, cette porte contre laquelle se brisaient, depuis si longtemps, ses rêves de bonheur et ses aspirations les plus ardent, s'ouvrit devant ses pas... Claudia avait triomphé de la résistance de ses parents... La demande d'Albert fut agréée et le mariage fixé à une date très rapprochée.

(A suivre.)

Deux garçons du Gros-de-Vaud, en service à Genève, se baignaient dans le Rhône, près de l'endroit où l'Arve vient se jeter dans ce fleuve. L'un d'eux ayant sauté à l'eau encore coiffé de sa casquette, pour se préserver des rayons d'un soleil brûlant, fut entraîné par le courant et, seule, la casquette continua de flotter à la dérive.

Son camarade croyant à un tour de force, lui crie à pleins poumons: « Oh ! Daniet, tu as beau te cacher sous l'eau, va ! je vois toujour ta castiette. »

Il est des gens chez lesquels la mémoire fait complètement défaut, pour des causes diverses, mais il en est d'autres chez lesquels cette faculté ne joue plus un rôle actif, soit par suite de l'abus qu'ils en ont fait, soit parce qu'ils ne l'utilisent pas. Ces derniers sont ceux que l'on appelle les *gens distraits*.

Ils sont fort nombreux, et leur manière d'agir fournit toujours ample matière aux rieurs. Ajoutons à la grande série d'anecdotes sur ce sujet, un fait parfaitement authentique.

M. le pasteur J., obligé d'aller prêcher dans un des villages de sa paroisse, avait à traverser un ruisseau dont les eaux plus élevées que d'habitude avaient enlevé la passerelle. Pour éviter un long détour, il se déchausse et franchit bravement l'obstacle; mais après avoir passé l'eau, il s'aperçoit que ses bas et ses souliers sont demeurés sur le bord opposé. Il revient alors sur ses pas, se chausse et repasse ainsi le ruisseau.

Jeux d'esprit.

La prime pour notre précédente charade est échue à M^{me} Emma Conod, à Daillens. — Le mot est *merveille*.

Un de nos abonnés d'Aubonne nous a donné la solution en ces termes :

Je n'ai jamais passé la *mer*,
Mais j'ai passé beaucoup de *veilles*,
Qui plus d'une fois m'ont ouvert
Un monde infini de *merveilles*.

Autre charade à deviner :

On fit votre taille légère
A mon premier :
Quiconque soutient le contraire
Fait mon dernier :
Ce que je dis, chacun le trouve
En vous voyant ;
Et mon tout est ce qu'on éprouve
— En vous quittant.

Prime : 1 volume des *Causeries du Conte*.

Théâtre. — A peine M. Gaillard nous a-t-il donné *Fromont jeune et Risler ainé*, d'Alphonse Daudet, qu'il nous offre déjà une nouvelle fête théâtrale : Mardi, 11 courant, *Phèdre* et *Tartuffe*, représentés par Mlle Agar et sa troupe. — Nous avons si rarement l'occasion d'entendre interpréter Racine et Molière, par des artistes aussi célèbres, que nous ne saurions trop recommander cette belle soirée.

Demain 9 mars à 7 1/2 heures, deuxième représentation de *Fromont jeune et Risler ainé*, l'un des meilleurs succès de notre troupe. Cette pièce est si mouvementée, si palpitante d'intérêt, que ses 6 actes paraissent s'écouler avec une incroyable rapidité, tant elle est riche d'incidents et de surprises habilement ménagées et captivant sans cesse l'attention du spectateur. A demain, donc.

La livraison de mars de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* vient de paraître et contient les articles suivants : Le mouvement catholique en France, par M. Arvède Barrine. — Les bonnes gens du Croset. Nouvelle, par M. T. Combe (3^e partie.) — Jean Huss et les Hussites, d'après les nouveaux documents, par M. Louis Léger (2^e partie). — Récits gallois. Scènes du Ghetto, par M. Sacher-Masoch. — La famille de Mirabeau, d'après un livre récent, par M. Auguste Blondel. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.